

VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Hector Cormier, conseiller
Hector Doiron, conseiller
Carole Leblanc, conseillère
Eliza Leblanc, conseillère
Stéphane Dallaire, greffier
Jacques Doiron, trésorier

Ouverture de la réunion à 19h01.
(8 personnes sont présentes).

2019-225 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgence d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt signalé.

2019-226 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Hector Doiron que le procès-verbal de la réunion publique du 4 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2019-227 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Yvonne Leblanc que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 25 novembre 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire, Serge Léger, du Village de Cap-Pelé fait la présentation du rapport du maire du mois de novembre 2019.

Pétitions, présentation et délégation.

Ronald Cormier, le chef pompier, fait la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de novembre 2019.

2019-228 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Carole Leblanc que le rapport du Service d'incendie du mois de novembre 2019 soit accepté tel que présenté. De plus des lettres de remerciement doivent être envoyées aux divers brigades de pompiers de la région qui sont présentées sur le site durant le feu chez Bel-Air restaurant ainsi qu'une lettre à la compagnie Landco Construction Ltd pour leur aide avec leur l'équipement lourde qui ont aider à sauver les bâtiments avoisinants.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures.

2019-229 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Hector Cormier qu'on accepte la politique No. P-019, **POLITIQUE RELATIVE AU SERVICE D'URBANISME.**

ADOPTÉE

2019-230 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que le conseil municipal doit réviser le manuel du personnel à chaque trois ans;

Par conséquent, je propose qu'on accepte le manuel du personnel pour 2020-2022 tel que fut présenté.

ADOPTÉE

2019-231 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Carole Leblanc que le conseil municipal doit réviser les barèmes du personnel à chaque trois ans;

Par conséquent, je propose qu'on accepte les barèmes du personnel pour 2020-2022 tel que fut présenté.

ADOPTÉE

2019-232 Proposé par Eliza Leblanc, appuyé de Yvonne Leblanc que la

municipalité a l'arrêté municipal N° A-004 concernant le système d'égouts sanitaire municipal;

Considérant que l'article 9.1 stipule que personne ne peut brancher leur pompe de puisard (sump pump) au système d'égouts sanitaire;

Par conséquent, je propose que la municipalité de Cap-Pelé donne aux propriétaires de chalets au Parc de l'Aboiteau jusqu'au 31 octobre 2020 à débrancher leur pompe de puisard au système d'égouts sanitaire.

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion et développement économique.

Comité d'urbanisme et sécurité publique.

2019-233 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier que la municipalité est responsable d'offrir un service de protection aux citoyens et aux citoyennes de Cap-Pelé;

Attendu que la municipalité possède une brigade de pompiers volontaire qui travaille à combattre les incendies, sauver des vies et des biens au public;

Attendu que cette brigade est composée de pompiers volontaires qui sont formés et possèdent les habiletés pour faire ce genre de travail qui est essentiel au bon fonctionnement de la communauté;

Par conséquent, je propose que la municipalité veuille encourager les pompiers volontaires à joindre et faire partie de la brigade de Cap-Pelé en payant chaque pompier une somme d'argent par appel lorsque le pompier est présent à un appel d'urgence.

Il est à noter que le pompier peut faire une somme de 1 000\$ non imposable avec le système de paie par appel dont cette somme peut l'aider à défrayer certaines dépenses que la personne doit encourir dans les fonctions de pompier volontaire.

ADOPTÉE

2019-234 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier considérant que l'article 110 de la Loi sur l'urbanisme prescrit que le Conseil doit

demander par écrit l'avis écrit de la Commission de services régionaux du Sud-est préalablement à l'adoption d'un projet d'arrêté;

IL EST RÉSOLU QUE le secrétaire-greffier municipal demande par écrit à la Commission de services régionaux du Sud-est de donner au Conseil son avis écrit sur le projet d'arrêté portant sur la demande en donnant un prolongement jusqu'au 27 janvier 2020.

ADOPTÉE

2019-235 Proposé par Hector Doiron, appuyé de Hector Cormier considérant que le Conseil a décidé par voie de résolution d'adopter l'arrêté modifiant le plan rural du Village de Cap-Pelé.

Le but de la modification est d'abroger la disposition 62.6 (b) pour la remplacer par ce qui suit :

Toutes les roulettes sur un lot vacant doivent être branchées au système d'égouts sanitaire ou à un système approuvé par le ministère de la Santé et/ou le ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT QUE l'article 111 de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption de tels arrêtés;

IL EST RÉSOLU QUE:

- a) soit rédigé en un arrêté modifiant l'arrêté du plan rural du Village de Cap-Pelé ;
- b) le secrétaire-greffier municipal se charge au nom et pour le compte du Conseil, de faire publier dans les délais prescrits par l'article 111, les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(1)b)ii) de la Loi sur l'urbanisme;
- c) l'audience publique pour recevoir les objections au projet d'arrêté soit fixée au 3 février 2020 dans la salle du Conseil de Cap-Pelé, N.-B., à 19h00.

ADOPTÉE

Comité des finances et d'environnement.

Carole Leblanc fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois d'octobre 2019.

2019-236 Proposé par Carole Leblanc, appuyé de Eliza Leblanc que le

rapport financier au 30 octobre 2019 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs.

2019-237 Proposé par Hector Cormier, appuyé de Carole Leblanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger
Maire

Stéphane Dallaire
Greffier